

Procédure non informatisée de renseignements écrits sur les sous-sols

Anciennes carrières et dissolution du gypse

Les demandes de renseignements sur l'état du sous-sol adressées à l'Inspection générale des carrières (IGC) sont traitées à l'aide du service numérique accessible depuis www.igc.paris.fr, dans un délai inférieur à 8 jours en général.

Les personnes ne pouvant pas utiliser le service numérique, notamment en raison des modalités de paiement proposées, peuvent formuler leurs demandes par courrier, en respectant la procédure ci-dessous décrite.

Cette procédure non informatisée implique un délai de traitement supérieur (30 jours). Contrairement au service numérique, elle ne permet pas au demandeur de vérifier que la demande a bien été reçue par l'IGC, ni d'en assurer un suivi de l'instruction, ni de la compléter d'informations manquantes.

Informations générales

Seules les demandes de renseignements complètes et correctement renseignées sont instruites.

Les demandes accompagnées d'un paiement d'avance sont retournées au demandeur sans examen.

Formulation de la demande

Le demandeur télécharge le formulaire de renseignements correspondant à la demande :

- formulaire DR75 pour les terrains situés à Paris
- formulaire DR929394 pour les terrains situés dans les départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis ou du Val-de-Marne.

Il renseigne ensuite la partie à remplir par le demandeur. Exemple :

 **VILLE DE PARIS**

Direction de la Voirie et des Déplacements
Inspection Générale des Carrières

RENSEIGNEMENTS SUR LES SOUS-SOLS À PARIS
Anciennes carrières et dissolution du gypse antéludien

A compléter par le demandeur	Adresse du terrain	3 avenue du Colonel Henri Rol Tanguy				
	Arrondissement	1	4			
	Commune	PARIS				
	Identification cadastrale du terrain	C	L	0	0	3
				3	Parcelle	
	Adresse mail du demandeur	igc.dvd@paris.fr				
	Référence dossier	VTE Guillaumot/Davioud				
Joindre impérativement un plan parcellaire permettant de situer le terrain (sans agraffer).						

La « référence dossier » est la référence du demandeur qui sera reportée sur l'avis de fin d'instruction.

Le demandeur imprime le formulaire ainsi renseigné, l'accompagne d'un plan de situation de la parcelle (extrait cadastral récupéré sur www.cadastre.gouv.fr) sans l'agrafer à la demande, et adresse le tout par courrier à :

Inspection générale des carrières
Demandes de renseignements
86 rue Regnault
75013 PARIS

Rappel : les paiements d'avance ne sont pas acceptés. Toute demande accompagnée d'un chèque sera immédiatement retournée au demandeur avec le chèque, sans instruction ni encaissement.

Païement des renseignements

L'IGC adresse un avis de fin d'instruction par courrier électronique à l'adresse et avec mention de la référence dossier indiquée dans le formulaire de renseignements.

L'avis de fin d'instruction précise :

- le numéro de la fiche de renseignements attribué par l'IGC
- le montant à acquitter en fonction du tarif en vigueur au moment de la réception de la demande par l'IGC

Un mois après la demande, si aucun avis de fin d'instruction n'est reçu par le demandeur, ce dernier, pour connaître la suite réservée à son dossier, peut adresser un courrier électronique à igc.dvd@paris.fr en précisant l'adresse du terrain objet de la demande, l'adresse mail du demandeur et la référence dossier renseignés sur le formulaire. Cette information n'est pas communiquée par téléphone.

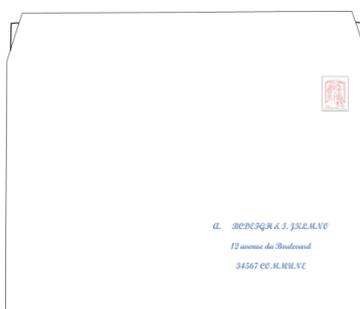
Le demandeur rassemble alors les éléments suivants :

- chèque du montant indiqué dans l'avis de fin d'instruction, à l'ordre de : « R.R. Vente de renseignements sur les sous-sols », daté, signé, avec report au dos du numéro de la fiche de renseignements fourni dans l'avis de fin d'instruction.

The image shows a check form with the following details:

- Payable to: *R.R. Vente de renseignements sur les sous-sols*
- Amount: *Dix euros* (10,00 €)
- Date: *5 janvier 2017*
- Signature: *Signature*
- Bank: *Commune*
- Account number: *N° de compte* (indicated by a slash)
- Check number: *Chèque n°* (indicated by a slash)

- enveloppe format C4 (22,9 x 32,4 cm) ou CA5 (16,2 x 22,9 cm), autocollante, affranchie du tarif postal en vigueur à l'adresse où la fiche de renseignements doit être adressée



Attention : ne pas confondre l'ordre du chèque et l'adresse où le chèque doit être adressé.

Il adresse ensuite ces éléments à :

Inspection générale des carrières
Régie
86 rue Regnault
75013 PARIS

Le demandeur peut payer plusieurs fiches de renseignements avec le même chèque, dès lors que :

- le montant du chèque correspond à la somme des montants à régler
- l'ensemble des numéros des fiches de renseignements est reporté au dos du chèque
- l'enveloppe destinée à l'envoi des fiches de renseignements est suffisamment affranchie.

Après contrôle de ces éléments, l'IGC adresse par courrier les fiches de renseignements à l'aide de l'enveloppe fournie par le demandeur.

Le délai pour payer les renseignements est de **3 mois** après l'avis de fin d'instruction. Au-delà, les fiches de renseignements ne sont pas conservées.